

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant N° 1 au marché de traitement des encombrants

Le marché de traitement des encombrants a été attribué à la société Grandjouan et notifié le 16 octobre 2018 pour un montant estimatif de 1 360 000 euros HT sur une durée de 3 ans. Il est aujourd'hui nécessaire de passer un avenant à ce marché pour y inclure un prix supplémentaire pour le traitement des bois non valorisables, collectés en déchèteries.

Le marché de valorisation des bois (recyclage pour les panneaux de particules) dont disposait la collectivité s'est achevé le 18/07/2019. Il n'a pas pu être relancé à l'identique en raison de la saturation que connaît actuellement la filière de valorisation du bois, avec notamment, la montée en charge des collectes organisées par l'éco-organisme « Ecomobilier » dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

La recherche de nouvelles solutions pour les bois de déchèteries a induit un retard pour le lancement d'un nouvel appel d'offres pour le traitement des bois.

Dans un souci de continuité de service à l'utilisateur et de lisibilité de la politique de valorisation des déchets, il est nécessaire de maintenir en déchèteries des bennes pour le bois, dans l'attente de nouvelles solutions.

Pour ce faire, un nouvel appel d'offres pour la valorisation du bois vient d'être lancé et le nouveau prix, objet de l'avenant au marché de traitement des encombrants, ne sera appliqué que le temps de la procédure.

Le prix supplémentaire pour le traitement des bois non valorisables s'élève à 89 € HT/tonne.

Le montant prévisionnel de cette prestation supplémentaire s'élève à 130 383 € HT, portant le marché initial d'un montant de 1 360 000 € HT à 1 490 383 € HT, soit une augmentation prévisionnelle de 9,5 %.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 au marché de traitement des encombrants.